

Maintenant, avec l'escalade du prix du pétrole dans le monde, les intérêts privés c'est-à-dire les grosses sociétés multinationales et les compagnies pétrolières de la Saskatchewan ont l'occasion de tirer de cette province des bénéfices et des gains fortuits. Si elles profitent de cette occasion d'accroître leurs bénéfices, rien ne nous garantit qu'elles dépenseront un sou pour la recherche, le développement et la prospection de nouveaux gisements et de nouvelles sources de pétrole dans la province de la Saskatchewan. Elles pourraient les dépenser, vu leurs intérêts multinationaux, dans n'importe quelle partie du monde où elles ont des intérêts. La semaine dernière, la province de Saskatchewan a donc présenté une loi qui empêche les intérêts privés de voler leurs ressources à ceux à qui elles reviennent de droit c'est-à-dire les gens de la Saskatchewan. Le gouvernement de la Saskatchewan empêche les capitalistes d'aller investir ces bénéfices inattendus là où ils veulent et instaure un programme de contrôle public.

La mesure prise par le gouvernement touche presque tous les domaines de l'industrie pétrolière de la province de la Saskatchewan; elle touche la prospection, la production, le raffinage, les bénéfices, l'utilisation et la conservation.

Monsieur l'Orateur, j'ai bien des fois entendu dire que les mesures du gouvernement socialiste de Saskatchewan se rapprochaient assez de celles prises par le gouvernement de l'Alberta. J'estime que nous pourrions mieux évaluer ce qui se dit si nous examinions les remarques faites par le président de l'Association pétrolière du Canada quand il a lu le projet de loi présenté à l'Assemblée provinciale. Il a déclaré que le projet de loi proposé par le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan qui tend effectivement à prendre en main le pétrole et le gaz naturel de la province est probablement la mesure la plus malfaisante jamais adoptée en Amérique du Nord. Bien sûr, nous avons déjà entendu des allégations de ce genre.

● (2010)

Nous en avons entendu relativement à l'accord sur l'automobile, à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance-maladie. Pourtant, ces programmes ont été mis en application dans tout le Canada. Je prédis que des politiques comme celles qu'élabore le gouvernement de la Saskatchewan serviront d'exemples, aux gouvernements et à ceux qui se préoccupent dans l'avenir de l'exploitation des ressources énergétiques. L'Association pétrolière ne s'en est jamais prise aux activités du gouvernement de l'Alberta comme elle l'a fait dans le cas du gouvernement de la Saskatchewan. Cela devrait indiquer au député la différence qui existe entre les mesures prises d'une part par la Saskatchewan et d'autre part par l'Alberta.

Quels sont les pouvoirs décrétés par le gouvernement provincial de la Saskatchewan? La mesure a pour but d'établir un office de conservation du pétrole qui verra à contrôler graduellement la production. A mon avis, ce gouvernement prend les mesures que tout niveau de gouvernement intéressé devrait prendre. Il veille à la conservation de nos ressources et s'assure qu'elles sont convenablement utilisées afin que les générations futures puissent avoir suffisamment d'énergie pour produire les denrées essentielles qui sont les produits alimentaires. Le gouvernement de la Saskatchewan ne s'est pas contenté d'établir un office de conservation du pétrole. Il a déjà établi un office de conservation de la potasse. Les droits juridictionnels de cet office de conservation ont été contestés par le gouvernement du Canada et par le ministre de la Justice

Approvisionnement d'énergie—Loi

(M. Lang). Le gouvernement fédéral a déclaré que les ressources naturelles comme la potasse devraient être laissées entre les mains de l'industrie.

Donc, dans le cas des ressources naturelles comme le pétrole, la Saskatchewan a non seulement établi qu'elle a des droits constitutionnels sur elles, mais que la province a un droit de possession légitime à l'égard du pétrole qui se trouve dans la province de la Saskatchewan. Elle l'a fait pour éviter le genre d'opposition faite à la Commission de conservation de la potasse. Bien que ce soit de grandes compagnies privées qui exercent les droits de propriété perpétuelle sur le pétrole et le gaz de la province de Saskatchewan, le gouvernement provincial a pris des dispositions pour assumer la propriété de tels droits. Avant la présentation de cette mesure, la province détenait 66 p. 100 des titres légaux. Maintenant elle contrôlera 90 p. 100 de toutes les réserves. Les cultivateurs qui ont des petites propriétés dans la province seront les seuls que les dispositions du projet de loi ne viseront pas. Les possessions des sociétés multinationales, du CP et de la Compagnie de la Baie d'Hudson seront contestées.

Comme cette mesure législative porte sur les bénéfices inattendus, la province voit à ce que la différence entre le prix de \$3.38 au puits et le prix national ou international n'aille pas dans les poches des sociétés pétrolières privées qui peuvent l'investir là où elles le veulent, mais dans celles de la province de Saskatchewan qui l'affectera en Saskatchewan à des projets d'exploration, de recherche et de mise en valeur des approvisionnements et des réserves de pétrole. Ce placement répondra aux besoins de la Saskatchewan et des Canadiens. Il y a une différence fondamentale entre la façon d'agir de l'Alberta et celle de la Saskatchewan à cet égard. En outre, il y a un prix désigné sous le nom de prix de base à la tête de puits fixé à \$3.08 et aussi le prix du baril qui est \$3.38. Aux termes de la mesure législative, les compagnies pétrolières seront autorisées à garder 30c. à condition que le montant soit affecté aux travaux d'exploration et à l'exploitation en Saskatchewan. Sinon, ces fonds seront versés à la province et à la population de Saskatchewan.

La taxe prélevée sur la superficie des terres minières non-productives sera portée de 20c. à 50c. l'acre. Si cette taxe n'est pas acquittée, la concession du terrain minier reviendra à la Couronne, la seule exemption encore une fois étant accordée aux cultivateurs qui détiennent certains de ces terrains. Une disposition prévoit que les coûts de production des compagnies pétrolières en Saskatchewan seront revus deux fois l'an. Cette disposition est comprise au cas où il serait nécessaire de réviser le prix à la tête de puits, en vue de combler toute hausse légitime des frais de production. En outre, il est prévu que des entreprises obtiendront du trésor provincial un dégrèvement d'impôt pour des travaux d'exploration et de mise en valeur exécutés en Saskatchewan. Si de nouveaux gisements, sont découverts, la province acquiert le droit à une part d'intérêt dans ces gisements. Le projet de loi permet aussi le contrôle des prix de gros dans la province.

Donc, monsieur l'Orateur, le gouvernement socialiste et démocratique de la Saskatchewan a déclaré que nos ressources non renouvelables ne doivent pas être cédées à des intérêts privés. Elles doivent être utilisées comme un bien public à l'avantage de la province et de la population du Canada. Je soutiens que nous devrions suivre l'exemple de ce gouvernement et traiter et mettre en valeur nos ressources non renouvelables comme des biens publics. Quelles sont les répercussions de cette politique sur le pays et sur d'autres provinces? Je crois que le gouvernement de la